

2024-49



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mai à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,  
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,  
Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS,  
Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Absent : Roland SEUX

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

**OBJET : REHABILITATION DE LOCAUX VACANTS POUR CREATION MAIRIE : CHOIX  
DE L'ENTREPRISE LOT PORTES AUTOMATIQUES**

Monsieur le maire rappelle la délibération 2024-36 du 12/04/2024 validant le choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation visé en objet, et la nouvelle consultation pour le lot « Portes Automatiques » déclaré sans suite, face à de nouvelles données techniques. Une consultation en procédure adaptée, a été lancée le 9 avril 2024 pour une remise des offres le 30 avril 2024 à 12h00.

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché au prestataire et montant suivants :

Lot 7 « portes automatiques » :

Entreprise AXED PORTES AUTOMATIQUES à Viviers du Lac (73)

Pour un montant HT de 17 569.00 €

- autorise Monsieur le Maire, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant, notamment les éventuels avenants.

- dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Thierry SOLEILHAC